



Non renouvellement cdd et indemnités chômage

Par **Predchristel**, le **07/02/2021** à **12:26**

Bonjour,

Mon fils travaille comme brancardier dans un hôpital qui est son propre assureur en cas de chômage. Il enchaîne depuis presque 1 an des contrats de 3 mois. Il a décidé de tenter d'entrer à l'école d'infirmier pour septembre 2021. Peut-il ne pas accepter un renouvellement de contrat pour reprise d'étude et bénéficier des ARE (indemnités chômage) ?
Quelle démarche faut il faire ?

Il est toujours inscrit à pôle emploi car son statut de CDD est précaire et n'assure pas un avenir pérenne.

Merci.